

Inscription/réinscription

Les étudiants et le personnel universitaire sont automatiquement inscrits à la Bibliothèque universitaire.

La carte d'étudiant ou la carte professionnelle font office de carte de lecteur.

Elle vous sera demandée à chaque emprunt.

Attention !

Votre carte d'emprunteur est à usage personnel. Si vous décidez de la prêter à un autre lecteur, vous restez entièrement responsable des documents enregistrés en prêt sur votre compte.

En cas de perte, signalez immédiatement sa disparition à la Bibliothèque.

Pensez aussi à informer la Bibliothèque de tout changement (nom, adresse) survenu après votre inscription ou réinscription.

Une durée de prêt spécifique peut être appliquée à certains types de documents.

Sauf indication contraire ou réservation posée sur le document, vous pouvez renouveler vos emprunts une fois pour une durée équivalente au délai initial.

Les délais de prêts doivent être scrupuleusement respectés. Pour vous aider à respecter ces délais vous recevrez une alerte par mail 2 jours avant la date de retour.

Soyez vigilants : tout retard dans la restitution des documents entraîne une suspension de prêt d'une durée égale à celle du retard.

Pour les renouvellements comme pour les réservations pensez à utiliser votre **compte lecteur** : <https://bib.univ-lr.fr>

Vous pouvez également téléphoner à la BU pour vos renouvellements : 05 46 45 39 69

Prêt

La grande majorité des documents peut être empruntée.

Les modalités de prêt sont adaptées à chacun :

15 documents pour 21 jours (DVD inclus)

- pour les étudiants de licence et master
- pour le public hors université

Nombre illimité de documents pour 56 jours

- pour les doctorants
- pour les enseignants de l'université
- pour le personnel de l'université (*hors enseignants*)

Les documents abîmés ou non restitués doivent être remboursés.

Ne quittez jamais les salles de lecture en emportant des documents qui n'auraient pas été dûment empruntés au préalable. Tout déclenchement du signal sonore peut en effet être assimilé à une tentative de vol passible du conseil de discipline.

**BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
DE LA ROCHELLE**
du lundi au vendredi 8h30 - 20h00
samedi : 9h00 - 13h00